

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/004862**
n°de gestion : **2007B02551**
n°SIREN : **478 766 256 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 06/04/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

6T-MIC INGENIERIES - société à responsabilité limitée

10 avenue de L'europe 31520 Ramonville-saint-agne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société en société par actions simplifiée du
03/04/2009 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

ADRIEN GAUPILLAT

Commissaire aux Comptes

Adrien GAUPILLAT
Commissaire aux comptes
Expert Comptable

6T-MIC INGÉNIERIES

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 64.635 €

Siège Social : 10 Avenue de l'Europe

31 520 Ramonville Saint Agne

RCS TOULOUSE 478 766 256

RAPPORTS DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE 6T-MIC INGÉNIERIES SARL

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2009

6T-MIC INGÉNIERIES

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 64.635 €

Siège Social : 10 Avenue de l'Europe

31 520 Ramonville Saint Agne

RCS TOULOUSE 478 766 256

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 6T-MIC INGENIERIES SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU 13 AVRIL 2009

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 mars 2009, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

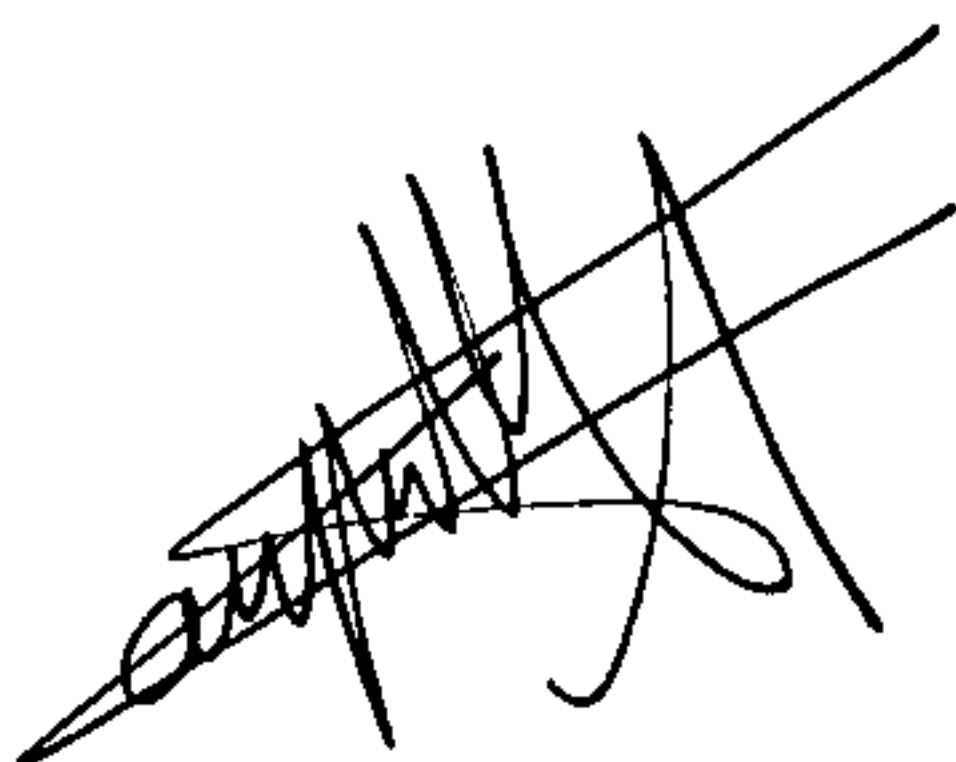
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été stipulé et nous n'avons pas constaté dans le cadre de nos travaux d'avantages particuliers.

A Toulouse, le 3 avril 2009, le Commissaire à la Transformation,

Adrien Gaupillat
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name and title.

6T-MIC INGÉNIERIES

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 64.635 €

Siège Social : 10 Avenue de l'Europe

31 520 Ramonville Saint Agne

RCS TOULOUSE 478 766 256

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL 6T-MIC INGENIERIES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU 13 AVRIL 2009

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 mars 2009 et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

La forme, la présentation et le contenu des comptes n'appellent pas de remarques de ma part. Les biens sociaux sont inventoriés avec précision.

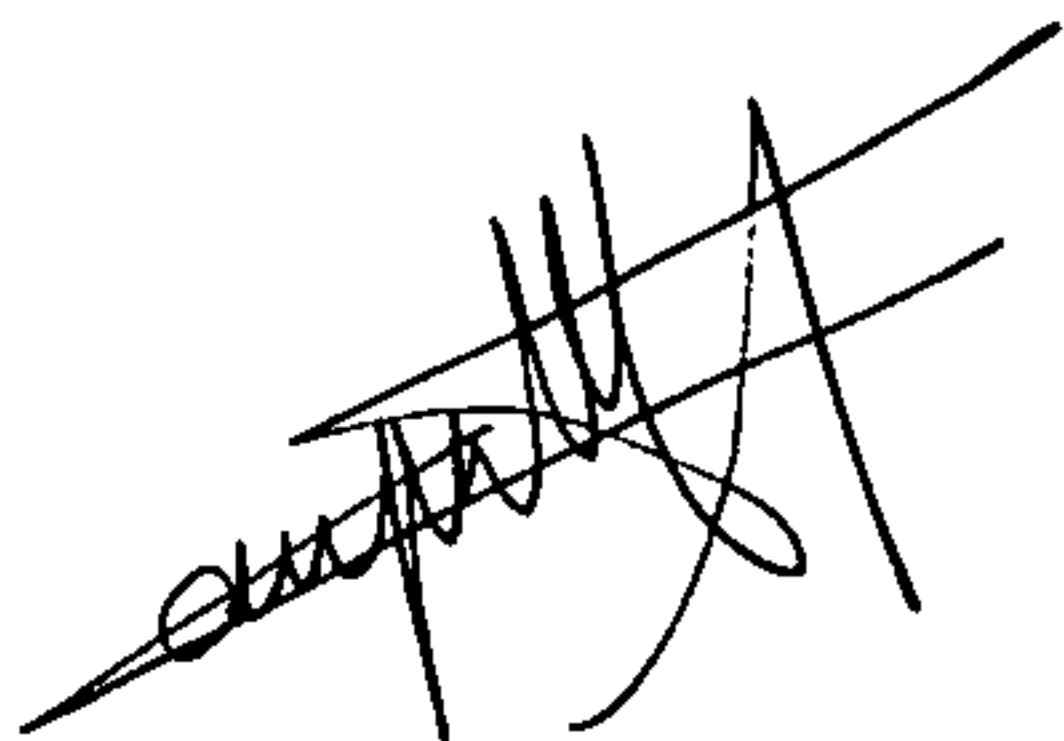
Au 31 décembre 2008, la situation nette de votre société est la suivante :

Capital :	64.635 €
Report à nouveau :	9.279 €
Résultat net comptable :	<u>- 7.994 €</u>
Situation nette :	65.920 €

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Toulouse, le 3 avril 2009,

Adrien Gaupillat
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

